



## **Rosen Institute**

### **Engagement moral de l'étudiant**

Le contrat d'engagement moral de l'étudiant concerne tous les élèves inscrits dans des centres de formation ou dans des écoles agréés par l'institut Rosen international et qui souhaitent devenir praticien de travail corporel ou enseignant de mouvement Rosen. Tous les élèves s'engagent à respecter les règles suivantes et les élèves internes s'engagent également à respecter le code d'éthique et de déontologie.

- Tout élève est responsable de son propre apprentissage.
- Tout élève choisit d'étudier avec l'esprit ouvert, libre de l'influence de ses pratiques antérieures.
- Tout élève prend en compte avec sérieux les observations qui lui sont faites sur sa pratique.
- Tout élève agit dans un esprit éthique et conformément à la loi.
- Tout élève demande de l'aide lorsque c'est nécessaire.
- Tout élève agit dans le meilleur intérêt de ses clients.
- Tout élève respecte le droit des personnes à préférer travailler avec un professionnel plutôt qu'avec un étudiant ou un interne.
- Tout élève adopte des règles de conduite personnelle élevées
- Tout élève s'engage à prendre soin de sa propre santé et de son bien-être
- Tout élève a un intérêt direct dans l'avenir de la profession et participe occasionnellement à sa construction.

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_